

Ecole élémentaire Les Volcans

le 14 décembre 2021

Madame, Monsieur,

En cette période difficile, certains parents s'interrogent sur les règles mises en place à l'école élémentaire concernant le protocole sanitaire. Il nous semble important de clarifier les procédures même si elles peuvent être amenées à évoluer dans les prochaines semaines.

### Règles COVID :

Les écoles maternelle et élémentaire sont depuis le jeudi 9 décembre en protocole de niveau 3.

Le protocole contact tracing prévoit la procédure suivante après un cas confirmé dans une classe :

- poursuite des apprentissages en présentiel pour les élèves testés négatifs
- apprentissage à distance pour les élèves testés positifs et isolement pendant 10 jours avant retour en classe
- Les familles d'enfants négatifs au premier test sont invitées à réaliser un nouveau dépistage au bout de 7 jours.
- **Attention** : L'apparition de trois cas confirmés parmi les élèves conduit à la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours.

Si un élève est testé positif dans la classe de votre enfant, vous serez immédiatement prévenus (par téléphone et/ou par éducartable).

Il vous sera demandé de venir le chercher afin de lui faire passer un test (antigénique, RT PCR nasopharyngé ou salivaire).

Un courrier justificatif type sera envoyé aux familles qui le demandent et vaudra attestation pour l'employeur.

Le retour en classe est conditionné à la présentation du test négatif de l'élève ou de l'attestation sur l'honneur jointe.

En cas de refus du test ou en absence de présentation du test, l'élève ne pourra être accueilli et poursuivra son isolement à domicile pendant 7 jours (suivi pédagogique en distanciel).

### Concernant les activités physiques et sportives :

*"Elles sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation."*

Suite au passage en niveau 3 du protocole sanitaire, nous avons été informés par notre Inspection que les séances de natation seraient suspendues à compter du jeudi 9 décembre inclus et ce jusqu'aux vacances de Noël.

De même, la patinoire n'accueille plus qu'une classe par heure car les élèves doivent garder une distance de 2 mètres entre eux ainsi que le masque.

Le conseil des maîtres a fait le choix de poursuivre l'apprentissage en envoyant les classes concernées une semaine sur deux.

Pour information : Les collèges et lycées sont en protocole de niveau 2, ce qui explique que les règles sont différentes.

Par ailleurs, un préavis de grève a été déposé par les agents de l'agglomération clermontoise, du 29 novembre jusqu'au 2 janvier, ce qui perturbe le fonctionnement du centre aquatique.

### **Fermeture de classe :**

Les classes peuvent être fermées soit pour cause de Covid (3 cas positifs dans la classe) ou par manque de remplaçants.

Dans les deux cas, la Préfecture ferme la classe et nous envoie un document permettant de justifier votre absence auprès de votre employeur.

Si vous souhaitez avoir ce document, envoyez votre demande sur le mail suivant :

[ecole-elem.st-genes-champanelle.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole-elem.st-genes-champanelle.63@ac-clermont.fr)

Il vous sera transmis au plus vite (via Educartable) dès réception et seulement après la fermeture de la classe.

En espérant avoir pu répondre à vos éventuelles interrogations, l'équipe enseignante se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

La directrice, *Géraldine MARION*